



**BGL
BNP PARIBAS**

**Règlement concours Foire de l'Étudiant 2016
« Gagnez 1 bon Amazon d'une valeur de 50 euros »**

Article 1 : Dénomination

BGL BNP Paribas, 50 avenue J.F. Kennedy à L-2951 Luxembourg, organise un jeu-concours « **Gagnez 1 bon Amazon d'une valeur de 50 euros** ».

Article 2 : Durée

Le jeu-concours « **Gagnez 1 bon Amazon d'une valeur de 50 euros** » est organisé les 9 et 10 novembre 2016 sur le stand BGL BNP Paribas à la Foire de l'Étudiant.

Article 3 : Participation au jeu

Le simple fait de participer à ce jeu-concours implique l'acceptation du présent règlement. Le jeu est ouvert aux participants de l'évènement Foire de l'Étudiant 2016. Une seule inscription sera prise en compte par personne. Jeu concours sans obligation d'achat.

Article 4 : Modification

BGL BNP Paribas se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis, de prolonger, suspendre ou d'interrompre le jeu-concours repris à l'article 1. Sa responsabilité ne pourrait être engagée sur ce fait par le participant ou toute autre personne.

Article 5 : Responsabilité

En cas d'annulation du jeu-concours par BGL BNP Paribas, cette dernière ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences qu'entraîneront cette décision. La responsabilité de BGL BNP Paribas ne pourra davantage être engagée en cas de problèmes techniques, de quelque nature qu'ils soient.

Article 6 : Principe du jeu

Le jeu-concours « **Gagnez 1 bon Amazon d'une valeur de 50 euros** » est proposé de façon ponctuelle et vise à faire gagner le prix repris sous l'article 7. Les participants sont invités à compter le nombre de souris cachées sur les parois externes de notre stand, de faire une photo d'une souris cachée et de poster leur résultat avec la photo sur la page Facebook Startin' by BGL BNP Paribas. Les 10 participants ayant compté correctement gagneront chacun un bon Amazon. BGL BNP Paribas s'engage à ne pas publier le nom des gagnants sans leur accord écrit et préalable.

Article 7 : Lots

Le jeu-concours « **Gagnez 1 bon Amazon d'une valeur de 50 euros** » prévoit de faire gagner 10x1 bon chez Amazon d'une valeur total de 500 euros (10x50 euros). Le prix ne pourra en aucun cas être remplacé ou échangé en espèces.

Article 8 : Attribution des lots

Les 10 personnes ayant compté le nombre exact de souris cachées sur les murs du stand de BGL BNP Paribas ayant posté une photo gagneront chacun un bon chez Amazon d'une valeur de 50 euros. Un tirage au sort sera fait le 15 novembre 2016 parmi toutes les personnes qui ont compté correctement. Les gagnants seront contactés via Facebook et les bons Amazon seront envoyés par post. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

BGL BNP Paribas ne pourrait être tenue pour responsable des retards, détériorations, vols, occasionnés lors du transport par les P&T.

Article 9 : Communications

Toute communication relative au présent jeu-concours doit être envoyée par pli recommandé, à l'adresse suivante :

BGL BNP Paribas S.A.
Marque, Communication & Qualité
50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg

Article 10 : Données à caractère personnel

Les coordonnées des participants sont utilisées conformément à la Loi du 2 août 2002 modifiée afin de gérer les participations et l'attribution des gains.

La collecte et le traitement des données à caractère personnel relatives aux participants lors de leur inscription au jeu-concours sont nécessaires à sa gestion et à sa finalité conformément aux modalités du présent règlement.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès aux informations le concernant, ainsi qu'un droit de rectification des ces informations qu'il pourra exercer par courrier à l'adresse mentionnée à l'article 9.

Article 11 : Compétence judiciaire et droit applicable

Les relations entre BGL BNP Paribas et les participants au jeu-concours sont soumises au droit luxembourgeois.

Les tribunaux du Grand-duché de Luxembourg seront les seuls compétents pour toute contestation relative au jeu-concours proposé, la Banque pouvant cependant porter le litige devant toute autre juridiction qui, à défaut de l'élection de juridiction qui précède, aurait normalement compétence à l'égard du participant.